

# CDC

COMITÉ DROIT CONSTITUTIONNEL

## CONCOURS ANNUEL DE RÉDACTION

Première édition 2016

En partenariat avec :



DUBÉ LATREILLE  
Avocats - Lawyers

### I. LE CONCOURS

Du 2 septembre au 28 octobre 2016 (inclusivement), les étudiant(e)s de la Faculté de droit de l'Université de Montréal inscrit(e)s au premier cycle sont invités(e)s à participer à la première édition du Concours annuel de rédaction du Comité de droit constitutionnel. L'objectif de ce Concours est d'inciter les étudiant(e)s à se pencher sur des questions d'intérêt collectif et d'encourager le développement de leur esprit critique et analytique de même que l'originalité de la réflexion.

En 2016-2017, le Comité a choisi comme thème général « Les droits linguistiques autochtones » et invite les étudiant(e)s à répondre à la question suivante :

Bien que les tribunaux canadiens ne l'aient jamais formellement reconnu, plusieurs juristes soutiennent que les droits linguistiques autochtones pourraient constituer des droits ancestraux protégés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Dans quelle mesure une telle reconnaissance pourrait-elle avoir lieu et quels impacts cela aurait-il sur les obligations du Parlement et du gouvernement du Canada ainsi que de l'Assemblée nationale et du gouvernement du Québec envers les peuples autochtones ?

### II. PRIX

Le ou la gagnant(e) du Concours se méritera le **Prix Michel Bastarache**, accompagné d'une somme de 200,00 \$. Ce prix sera remis à l'auteur(e) du meilleur texte lors du cocktail du Cercle des activités pratiques de l'Association des étudiant(e)s en droit de l'Université de Montréal (AED).

### III- JURY

Le texte gagnant sera désigné(e) par un jury composé des membres suivants :

- M<sup>e</sup> Caroline Beaulne, avocate chez Dubé Latreille;

- M<sup>e</sup> Frédéric Bérard, avocat chez Lex Operandi Legal Services Inc. et chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Montréal;
- M<sup>e</sup> Maria Karteris, avocate chez Dubé Latreille;
- Jean Leclair, professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal ;
- Daniel Turp, professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal

#### IV. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Aux fins de l'évaluation des textes, le jury appliquera les critères suivants :

- Capacité d'analyse et de critique
- Capacité de vulgarisation
- Construction de l'argumentaire
- Esprit de synthèse
- Exactitude de l'analyse au point de vue juridique
- Pertinence des arguments et de la réflexion
- Qualité de la langue
- Respect des directives pour la présentation du texte

#### V. NORMES DE PRÉSENTATION ET SOUMISSION DU TEXTE

Le texte soumis dans le cadre du Concours doit respecter les **normes de** présentation suivantes :

- Citations de plus de 3 lignes à interligne simple et en retrait des marges;
- Impression sur des feuilles 21,5 cm x 28 cm (8 ½ x 11);
- Interligne 1 ½ pour le texte et interligne simple pour les notes infrapaginales;
- Marges de 3,5 cm en haut et à gauche et de 2,5 cm en bas et à droite;
- Minimum de cinq (5) pages et maximum de dix (10) pages (excluant la page de présentation);
- Notes infrapaginales rédigées selon les règles établies dans l'ouvrage de Didier LLUELLES et Josée RINGUETTE, *Guide de références pour la rédaction juridique*, 8<sup>e</sup> éd., Montréal, Éditions Thémis, 2014;
- Page de présentation édictant le titre de votre texte, votre nom, prénom et matricule;
- Pagination en chiffres arabes dans le coin supérieur droit;
- Police Times New Roman ou Arial;
- Saut de ligne entre les paragraphes;
- Taille de 12 points pour le texte et 10 points pour les notes infrapaginales.

Le texte doit être soumis au plus tard le vendredi 29 octobre 2016 avant 13 h 30 à l'adresse courriel suivante : [sebastianfernandez9318@yahoo.com](mailto:sebastianfernandez9318@yahoo.com).

#### VI. RENSEIGNEMENTS

Pour tous renseignements additionnels au Concours, nous vous invitons à communiquer avec l'une des personnes suivantes :

- Maxime Leboeuf (Vice-Président du Comité Droit Constitutionnel et responsable du Concours annuel de rédaction) : [maxleb2511@gmail.com](mailto:maxleb2511@gmail.com)
- Sebastian Fernandez (Président-Fondateur du Comité Droit Constitutionnel) : [sebastianfernandez9318@yahoo.com](mailto:sebastianfernandez9318@yahoo.com)